



## Ouverture d'une cafétéria dans un magasin

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis sur le point d'ouvrir un magasin de surface > 400 m<sup>2</sup> proposant des produits Médias (livres, dvd, jeux, etc..). Dans mon projet, j'ai prévu d'installer une petite cafétéria sans alcool proposant café, chocolat, boissons en canettes, barres chocolatées, brownies, etc... afin de faire de ce lieu un espace plus convivial.

Ai-je le droit de le faire, y a-t-il des contraintes particulières ou une procédure de demande d'autorisation préalable - si oui, auprès de qui?

Merci par avance

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Ai-je le droit de le faire, y a-t-il des contraintes particulières ou une procédure de demande d'autorisation préalable - si oui, auprès de qui?

Est ce que vous êtes propriétaire des locaux ou bien êtes vous locataire?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je serai propriétaire du droit au bail, sinon locataire.  
Il est clair que le droit au bail doit mentionner cette permission le cas échéant.

merci

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Etant donné que vous êtes locataire, l'adjonction d'une activité à votre activité principale est dans votre cas une spécialisation partielle.

De ce fait vous n'avez pas à demander l'autorisation de votre bailleur et sauf normes de sécurité prévues dans le bâtiment, vous pouvez ouvrir cette cafétéria.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher Monsieur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.  
Tous mes encouragements pour votre nouveau commerce.

Bien cordialement